

FRIVILLE-ESCARBOTIN Deux chiens meurent dans l'incendie de la maison

Les occupants ont été légèrement
blessés, l'habitation est détruite. **PAGE 1**



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

LA PRIME RÉNOVÉE

Depuis ce 1^{er} janvier, les
conditions d'attribution de
MaPrimeRenov' ont changé.
Explications. **PAGES 2 ET 3**

PHOTO D'ARCHIVES FLORENT MOREAU



ABBEVILLE EN TOURNÉE DU RÉVEILLON AVEC LA POLICE

PAGE 9

PHOTO DAVID VANDEVOORDE



LITTORAL PICARD PAS DE BAIN DU NOUVEL AN OU PRESQUE

PAGE 7

PHOTO MANON CRUZ



AUJOURD'HUI
BÉLIER

DÉCOUVREZ
VOTRE HOROSCOPE
2024

CAYEUX-SUR-MER UNE
TORTUE EXOTIQUE
RETROUVÉE ÉCHOUÉE
SUR LA PLAGE **PAGE 5**

HABITAT

MaPrimeRenov' : changements de fond en comble

PICARDIE Les conditions d'attribution de MaPrimeRenov' ont changé considérablement au 1^{er} janvier. Les travaux de rénovation énergétique d'ampleur seront favorisés au détriment des aménagements isolés. Mais certains pointent du doigt la complexité du dispositif et un reste à charge encore trop important pour les revenus modestes.

Dossier **FABRICE JULIEN**

C'est un changement de taille, mais un changement qui interroge. À compter de ce lundi 1^{er} janvier, les conditions d'octroi de MaPrimeRenov', dispositif d'aides publiques pour la rénovation énergétique lancé en 2020, sont totalement revues. L'objectif du gouvernement est de rendre le système plus efficace et d'orienter les dépenses vers les 4, 8 millions de passoires thermiques que compte le pays. Ainsi, avec un budget rehaussé de 3, 4 milliards d'euros (de 1, 6 milliards d'euros à 5 milliards d'euros), MaPrimeRenov' privilégiera désormais les rénovations globales, les seules véritablement efficaces, contrairement aux « monogestes », qui ont pourtant représenté 90 % des 670 000 rénovations aidées en 2022 !

« On arrête la politique du geste par geste qui ne permet pas d'atteindre les objectifs »

Johann Vanden Bogaerde,
Hauts-de-France Pass rénovation

Bien chauffer une maison mal isolée n'a effectivement pas beaucoup de sens et les aides seront donc essentiellement orientées vers les ménages qui réalisent au moins deux types de travaux d'isolation, permettant de faire un saut de deux classes énergétiques, niveau fixé par le diagnostic de performance énergétique (DPE). « On change de braquet et on arrête la politique du geste par geste qui ne permet pas d'atteindre les objectifs », se félicite Johann Vanden Bogaerde, responsable technique au sein de « Hauts-de-France Pass rénovation

», organisme créé par la Région Picardie en 2014, et qui accompagne et finance chaque année quelque 250 projets de rénovation globale dans la région. Un changement de braquet qui s'opérera en fait véritablement au 1^{er} juillet, sous la pression de la Capeb, fédération des artisans du bâtiment qui a obtenu un délai de six mois pour retarder l'impossibilité pour les passoires thermiques de recourir à une aide pour le seul remplacement d'un système de chauffage carboné.

JUSQU'À 60 000 EUROS D'AIDE

La nouvelle MaPrimeRenov' entre néanmoins bel et bien en vigueur au 1^{er} janvier, et sur le papier, l'affaire semble plutôt intéressante, notamment pour les ménages les plus modestes, premières victimes de la précarité énergétique. C'est d'autant plus vrai dans les Hauts-de-France où, selon le dernier rapport de la Fondation Abbé-Pierre sur le mal-logement, le taux de logements en situation de précarité énergétique (17 %) est le plus élevé de France. Une situation particulièrement préoccupante dans la Somme et l'Aisne où plus d'un logement sur quatre est une passoire thermique.

Ainsi, selon le nouveau mode de calcul mis au point par le gouvernement, un ménage aux revenus annuels très modestes (moins de 25 000 euros), pourra espérer jusqu'à 60 000 euros d'aide pour un ensemble de travaux d'au moins 70 000 euros. Soit un reste à charge d'environ 10 000 euros, dont le montant peut être diminué par les aides de certaines collectivités territoriales.

« IL Y A UN RÉEL DÉFAUT DE CONFIANCE »

Oui mais voilà, pour certains observateurs, ce reste à charge est encore trop élevé pour des ménages aux revenus très modestes et le dispositif risque au final de ne pas atteindre son but. C'est en tout

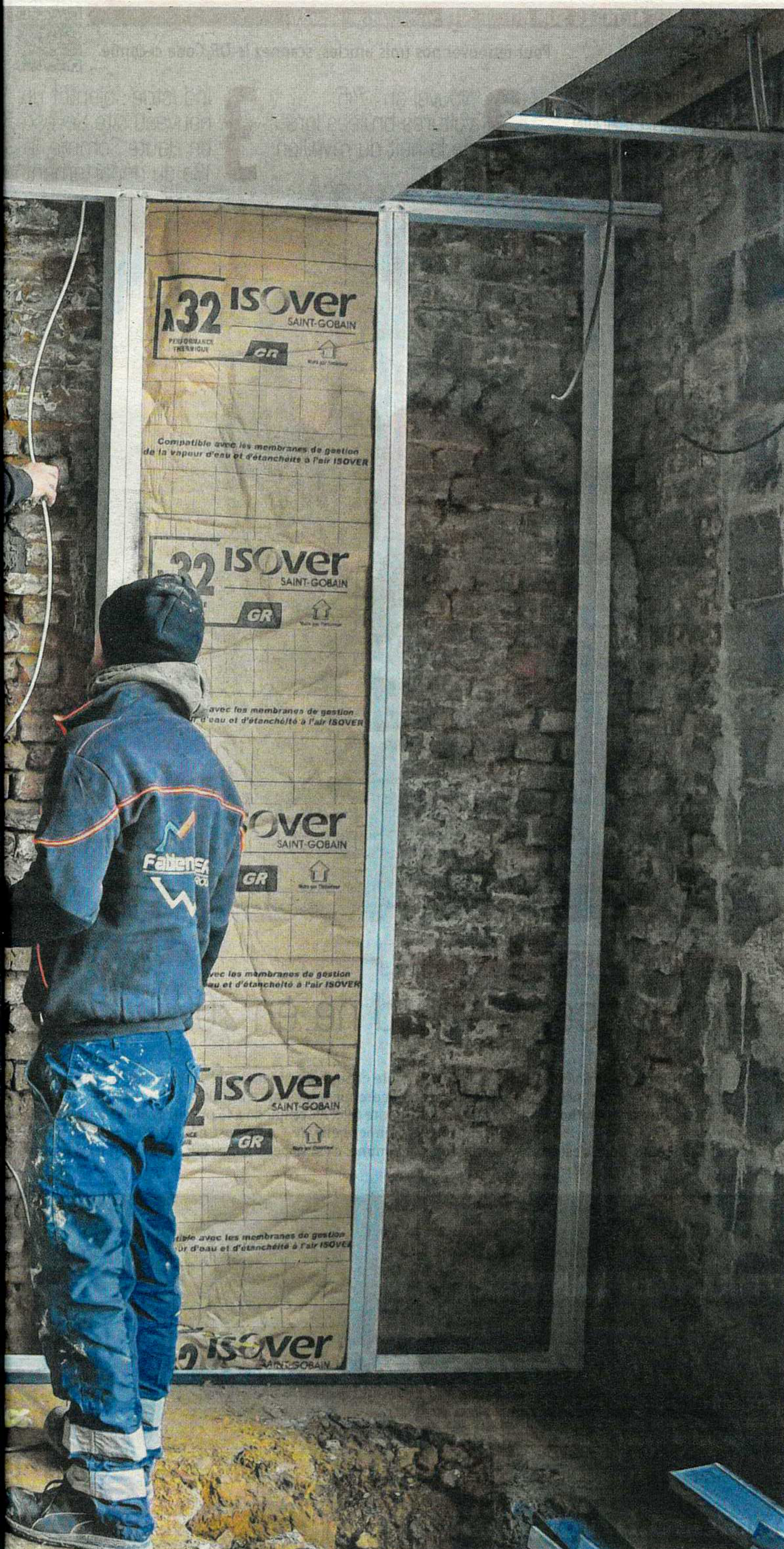
cas l'avis du sénateur socialiste de la Somme Rémi Cardon, auteur en mai dernier d'une proposition de loi sur la précarité énergétique, et très sceptique quant à l'efficacité du nouveau dispositif (lire par ailleurs).

Au sein des organisations des entreprises du bâtiment, on pointe également du doigt la complexité du nouveau dispositif. « Une rénovation globale implique un accompagnement obligatoire avec un technicien, cela ajoute de la complexité et des frais. Il y a un vrai risque que le client abandonne et prenne peur face à l'ampleur d'un chantier », déplore Julien Panico, co-président de la Capeb de la Somme. L'artisan constate également le manque de confiance du public envers le dispositif, qui apparaît pour certains encore bien trop complexe. « Les gens ne croient pas au versement des aides, il y a un réel défaut de confiance et sans confiance, on ne fait pas de rénovation énergétique. » Preuve de ce manque de confiance, ces centaines de particuliers qui s'estiment lésés et se sont lancés dans des actions collectives pour réclamer le versement de leur prime toujours pas versée. D'autres finissent par abandonner leurs projets. C'est le cas de Jacques Liétoir, un habitant d'Amiens qui nous a écrit pour raconter ses démêlés pour l'obtention d'une prime, jamais arrivée, après l'acquisition d'un système de chauffage au bois. « Au fond, c'est peut-être ça la prime énergie, une récompense pour avoir su dépenser tant d'énergie pour décourager le demandeur », analyse notre lecteur, non sans humour.

Pour le gouvernement, l'objectif est d'atteindre 200 000 rénovations globales en 2024. En France, le secteur du bâtiment est à l'origine de 25 % des émissions de gaz à effet de serre, et à ce rythme-là, il faudra plus de 20 ans pour en finir avec les passoires thermiques.



Les travaux de rénovation énergétique d'ampleur seront favorisés. FLORENT MOREAU



"Pass rénovation", un service encore trop méconnu



Johann Vanden Bogaerde, responsable technique au sein de « Hauts-de-France Pass rénovation » dont les locaux sont basés à Amiens. Photo Fabrice Julien

HAUTS-DE-FRANCE Malgré les couacs de MaPrimeRénov' depuis son lancement en 2020, plus de deux millions de logements ont été rénovés, et certains grâce à l'accompagnement d'organismes encore très méconnus du grand public. C'est le cas dans les Hauts-de-France du service « Pass rénovation ». Basé à Amiens et créé par la Région Picardie en 2014, il s'agit à ce jour du seul organisme de ce type dans le pays.

UN SERVICE SUR MESURE AUX PARTICULIERS Financé en partie par la Région Hauts-de-France et par des fonds européens, il accompagne et finance chaque année quelque 250 projets de rénovation globale dans la région. Il propose un service sur

mesure aux particuliers dans la réalisation de leurs projets, et propose même d'avancer le montant des travaux en attendant l'obtention de la prime, et de verser le fameux reste à charge, remboursable sous la forme d'un écoprêt à taux zéro sur une durée de vingt ans. « C'est un gros frein psychologique en moins qui leur permet de s'engager l'esprit tranquille », relève Johann Vanden Bogaerde, responsable technique au sein de « Hauts-de-France Pass rénovation ».

Avec, pour ces ménages, la possibilité de réduire considérablement les factures de chauffage, mais aussi de valoriser leur bien et de renforcer la valeur de leur patrimoine.

3 QUESTIONS À...



RÉMI CARDON
SÉNATEUR
SOCIALISTE
DE LA SOMME

"Il faut un vrai service public de l'habitat"

La nouvelle mouture de MaPrimeRénov' prévoit de privilégier les rénovations globales, à l'image de ce que vous préconisez dans votre proposition de loi du printemps dernier contre la précarité énergétique. Vous êtes satisfait ?

Les choses vont dans le bon sens, et je me demande bien pourquoi au moment de ma proposition de loi au mois de mai, la commission des affaires économiques du Sénat avait émis un avis défavorable, en laissant entendre que j'allais trop vite. Je salue l'avancement, mais c'est malheureusement encore insuffisant pour permettre aux reve-

nus modestes d'engager une rénovation globale.

Pour quelle raison ?

Le reste à charge, encore de l'ordre de 10 % du montant des travaux, est encore beaucoup trop important. Pour un smicard ou une personne au RSA qui doit engager de lourds travaux et déboursier 4 000 ou 5 000 euros, c'est tout simplement impossible. Sans parler du fait que le système est encore trop complexe et le nombre d'interlocuteurs trop important.

Que préconisez-vous ?

Il faut un vrai service public de l'habitat, avec un guichet unique qui centralise les aides publiques et un véritable point d'entrée dans toutes les maisons France services. Aujourd'hui, par manque de volonté politique, il n'existe pas de communication efficace. On se contente de distribuer des flyers dans les mairies, souvent différents, et au final, personne ne s'y retrouve.